

ASSOCIATION « Les aventuriers des jeux 'di »

Article premier – nom

Les adhérents ont voté pour la création de l'association du nom « Les aventuriers des jeux'di »

Article 2 – but objet

Les différents objets de l'association :

1. Animer des séances de jeux
2. Prêter des jeux
2. Former pour pouvoir animer

Article 3 - siège social

Le siège de l'association est fixé à la salle dont disposent les membres du CLAS.

Article 4 – durée

La durée de l'association est de durée indéterminée (jusqu'à ce que tous décèdent).

Article 5 – composition

Sont membres de l'association, les personnes physiques suivantes :

Achta, Alafi, Kaindry, Azzedine, Francesco, Dooa, Kelia, Océane, Mathieu, Claudia

Article 6 – admission

Ouvert à tout le monde

Article 7 –membres- cotisations

-gratuit

- achat d'une carte (3€) pour ceux voulant emprunter des jeux chez eux

Article 8 – radiations

Article 9 – affiliation

Article 10 – ressources

- membres peuvent amener des jeux dont ils ne servent plus
- aide d'une association ludothèque

Article 11 – assemblée générale

Article 12 – le bureau

Le bureau a été voté à bulletin secret par l'ensemble des membres présents.

Président : Alafi

Vice-président : Khenry

Secrétaire : Kélia

Trésorier : Francesco

Article 13 – règlement intérieur

Voir règlement.

« Fait à Fenouillet , le 13 Décembre 2018 »